

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1861.

CRÉDIT DE 225,000 FRANCS AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JACQUEMYS.

MESSIEURS,

Par arrêté royal du 25 avril dernier, une commission a été chargée d'organiser et de diriger le concours des producteurs belges à l'exposition universelle des produits de l'industrie et de l'art, qui sera ouverte à Londres, le 1^{er} mai 1862.

Cette commission a pensé qu'il y avait lieu, pour l'État, d'intervenir dans les dépenses de cette exposition dans la même proportion qu'il l'a fait pour les expositions antérieures, et notamment pour celle de Londres en 1851. Celle-ci a entraîné pour l'État une dépense totale, y compris les divers crédits supplémentaires, de 170,000 francs; il est à remarquer, d'ailleurs, que l'exposition de 1862 sera ouverte à toutes les œuvres d'art, ce qui n'eut pas lieu en 1851, et, la commission pense que le concours des industriels ne sera ni moins actif, ni moins général qu'aux expositions précédentes, et que ce concours se ressentira des développements que l'industrie nationale a pris dans les dix années qui viennent de s'écouler. Elle a cru, en conséquence, et afin de n'avoir pas à solliciter des crédits supplémentaires, devoir demander qu'il fût alloué un crédit de 225,000 francs, comme le Gouvernement vous en fait la proposition.

Les diverses sections ont adopté ce projet de loi sans observation, et, en section centrale, les sept membres présents ont été unanimes à vous proposer l'adoption du projet, en recommandant toutefois, au Gouvernement, de se renfermer dans les limites du crédit demandé.

Le Rapporteur,
E. JACQUEMYS.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n^o 172.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. JACQUEMYS, LAUBRY, VANDER DONCKT, DAVID, DE ROE et TACQ.